



2011...
C'est déjà demain

"Le Journal qui fait bouger le Cameroun" ■ Numéro 81 - octobre 2007

Directeur de publication : Pauline BIYONG ■ Récépissé de déclaration N° 00309 du 05 août 1993

500 Fcfa



RELATIONS FRANCE-CAMEROUN : LA RÉVOLUTION EST POSSIBLE

"Si un roi ne fait plus peur, il est déjà mort". *Machiavel*

LA REVOLUTION AFRICAINE DU 21^{ÈME} SIECLE : AVEC LA FRANCE ?

Sans toutefois donner une connotation sanglante ou militaire au concept, on ne peut s'empêcher de relever que le monde évolue à coups de révolutions. Révolution industrielle, au 18^{ème} siècle, révolution technologique, révolution informatique, et même, pour demeurer dans l'histoire de la France, la renaissance, période caractérisée par un mouvement littéraire, artistique, scientifique et même architectural au XV^{ème} et XVI^{ème} siècle, fut également une révolution, dès lors qu'elle a entraîné une rupture.

L'Afrique, comme partie du monde, n'échappe pas à cette règle - cette loi devons-nous dire. Dans son passé récent, la colonisation, hors de tout débat idéologique, a constitué une grande révolution en Afrique, par le fait qu'elle a servi, essentiellement, d'accélérateur de l'histoire pour ce continent. De

même, la période de l'indépendance a constitué également une révolution, par le fait que les peuples africains se sont trouvés en situation de s'autogérer. Il en a été de même pour le retour de la démocratie, sur le continent noir, en 1991.

A ce jour, ce dernier est en quête d'une ultime révolution, celle qui lui permettra de sortir, de manière définitive, de la misère dans laquelle elle est engluée.

La France peut l'aider à en sortir, c'est -dire à réaliser cette ultime révolution, en jouant, de nouveau, un rôle d'accélérateur de l'histoire. Comment faire pour cela ? Mais avant d'esquisser quelque réponse à cette interrogation, il importe de jeter un regard critique sur deux étapes majeures de l'histoire africaine, à savoir la décolonisation, et la démocratisation tout au long de l'année 1991.

I - LA DECOLONISATION RATEE DE LA FRANCE

Dans les milieux intellectuels français, Charles de Gaulle est vénéré, par le fait qu'il aura réussi, entre autre, la décolonisation. Lui, il n'aura pas été qualifié de " bradeur " de l'empire colonial français, à l'instar de Pierre Mendès France en 1954. Donc, côté français, la décolonisation française est perçue comme une réussite, et porte un nom : Charles de Gaulle.

Mais ne faudrait-il pas aller au-delà de l'autosatisfaction de la classe politique française et des intellectuels de l'hexagone, et se poser cette question essentielle : dès lors que d'un côté, il y a satisfaction, progrès, la France, et de l'autre, effondrement, misère, stagnation, l'Afrique, la décolonisation telle que menée par la France a-t-elle véritablement été une réussite ?

Chacun peut se faire son opinion sur ce débat. Mais, pour ce qui nous concerne, dès lors que l'Afrique noire se retrouve, un demi-siècle après son accession à l'indépendance, à genoux, la décolonisation, telle que menée par la France, n'aura pas été une totale réussite. C'est une étape importante de l'histoire. Qu'est-ce qui, de notre point de vue, a posé problème? Réponse : la prédominance des intérêts français, au détriment de ceux des Africains.

La classe politique française des années cinquante, soixante et soixante-dix, n'a continué à considérer l'Afrique Noire que comme un réservoir de matières premières au même titre que Albert Sarrault, des décennies auparavant. Dans cette vision particulière de l'Afrique, Charles de Gaulles, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, dans une moindre mesure François Mitterrand, et naturellement Jacques Chirac, ont accepté, dans cette partie du monde, les pires régimes inimaginables, des régimes qu'eux-mêmes n'auraient jamais voulu, en aucun jour, pour leur propre pays, la France. Ils ont accepté la formation de la police politique dans les anciennes colonies de la France, souvent contre les étudiants africains dans l'hexagone, pour que ces régimes tiennent debout. Il est, par exemple, très frappant d'établir un parallèle entre le traitement dont bénéficiaient les réfugiés politiques d'Europe de l'Est et de l'Amérique latine, et ceux d'Afrique Noire. Les premiers étaient des héros, tandis que les seconds étaient abominés. Ce faisant, ces dirigeants français ont, tout bonnement, paralysé l'Afrique, lui ont fait perdre trente ans -1960-1990- dans la marche vers le progrès, la sortie de la misère. Ils ont contribué à étouffer les intelligences africaines, à les asphyxier, au nom d'autres intérêts

dans le continent africain. Et pourtant, l'intelligentsia africaine, formée à l'école française, n'était en aucune manière, hostile à la France. Nous ne le répétons jamais assez, la part de responsabilité de cette classe politique française dans le marasme économique, politique et culturel de l'Afrique à ce jour, est énorme. Elle n'a pas voulu avoir en face

d'elle, un ensemble de pays partenaires, elle a plutôt préféré avoir, à la place, des pays, dirigés par des régimes vassaux. C'est pourquoi, nous disons que la décolonisation a été ratée, parce qu'elle n'a pas abouti à mettre l'Afrique debout, alliée à la France. Elle s'est traduite par un gâchis monumental, du côté des africains.

II - LA DEMOCRATISATION EN 1991 : UN PAS EN AVANT

Au bout de trente années de déperdition intellectuelle en Afrique Noire, la classe politique française a enfin fini par consentir à exiger de " ses protégés et obligés " au pouvoir dans cette partie du monde de revenir à la démocratie. Toutefois, il aura fallu huit années de pouvoir, à François Mitterrand pour en arriver à cette décision. A l'évidence, il l'avait liée à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du communisme international. Pour quelle raison, lui, comme ses prédécesseurs, établissaient-ils une corrélation entre la démocratisation du continent noir, et le communisme?

Quoi qu'il en soit, en 1991, grâce à François Mitterrand, l'Afrique Noire a renoué avec la réflexion, avec l'usage libre de son intelligence, de ses dons, de ses talents. Les plans d'ajustements structurels et autres exigences de la Banque Mondiale et du FMI en Afrique à ce jour, ne sont rien d'autre que la conséquence en partie du sevrage de la pensée, pendant plus de trente ans en Afrique.

L'élan donné par François Mitterrand a malheureusement été stoppé par son successeur à l'Elysée. Et la démocratie a été travertie et confisquée par les des-

potes au pouvoir dans les anciennes colonies françaises d'Afrique Noire. Un peu partout dans ces pays, à ce jour, la constitution est modifiée dans le but de maintenir, indéfiniment, au pouvoir, ces dirigeants cleptomane pour certains " amis " de la France. Dans certains cas, cela s'est aussitôt traduit par le retour de la guerre.

Et, naturellement, l'armée française a volé au secours de ces présidents qu'elle-même ne voudrait pas chez elle comme dirigeant. Il aurait suffi que l'Elysée prenne une position ferme, face à cette manipulation des constitutions, et, peut-être, les guerres, en ce moment, n'auraient jamais été déclenchées. L'aide au développement n'a jamais été aussi importante. Mais à quoi a-t-elle servi ? Très peu à population. Des comptes sont ouverts dans les paradis fiscaux par des élites africaines avec la complicité des donateurs. Cette complaisance a aidé à fabriquer des prévaricateurs. Une oligarchie plutocratique africaine pille aujourd'hui l'Afrique sans avoir des comptes à rendre. De nouveaux négriers. Pourquoi ne pas assister les peuples en danger ?

III - L'AVENEMENT DE NICOLAS SARKOZY

Cinquième président de la cinquième République en France, Nicolas Sarkozy rendrait un énorme service, à la fois à son pays et aux anciennes colonies, en rompant avec cette logique. Il faudrait qu'il accepte de faire une rupture avec le passé.

La révolution dans laquelle l'Afrique francophone doit s'engager au 21^{ème} siècle, est intellectuelle, et passe par la rupture des entraves étatiques, qui se manifestent à travers les régimes politiques en place sur le continent noir à l'heure actuelle. Elle passe également, par un transfert véritable du "modèle français", tout court, dans cette partie du monde, par la raison évidente que seul celui-ci lui est le plus proche de par l'histoire, et, en conséquence, le plus accessible. Les modèles américains, chinois, russes ou japonais, lui sont véritablement étrangers.

La méthode utilisée, à ce jour, ne produit pas de résul-

tats suffisants. Celle qui, à l'évidence, est susceptible de véritablement faire bouger les choses, et établir un véritable courant de sympathie entre les jeunes générations d'Africains et la France, est, de notre point de vue, celle que le président Sarkozy a proposée à Dakar. Au lendemain de la guerre de 1939-1945 jusqu'en 1960, à la faveur de l'Union Française, puis de la communauté, il y a eu un véritable transfert du modèle politique français en Afrique Noire. La quasi-totalité des personnages qui ont accédé au pouvoir, dans cette partie du monde, tout au long de ces années-là, ont été, soit des parlementaires en France, soit des syndicalistes formés par les syndicats métropolitains. D'autres ont même appartenu au gouvernement français. Félix Houphouët Boigny, signataire de la constitution de la Vème République, Léopold Sedar Senghor, Modibo Keita. Parmi les parlementaires, on

peut citer, Hubert Maga, Ziusou Apithy, au Dahomey, actuellement Bénin, Yaméogo en Haute - Volta, actuellement Burkina Faso, Léon Mba, au Gabon, etc. Il est même possible de relever le fait que, les chefs d'Etat africains ex-parlementaires ou ex ministres en France, ont été nettement moins négatifs, pour leurs peuples, que ceux qui les ont remplacés. Il n'y a aucune comparaison possible entre Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et François Tombalbaye, au Tchad, entre Léopold Sedar Senghor, au Sénégal et David Dacko en Oubangui-Chari, actuellement Centrafrique.

Il y a également eu un transfert du modèle de gestion administratif français en Afrique Noire, tout au long de

ces années-là, et au lendemain de l'indépendance, par le biais de la formation des cadres africains en France, et la présence de coopérants techniques dans cette partie du monde.

Comment transférer le modèle français actuel en Afrique Noire, seul en mesure d'établir une amitié durable entre la France et les peuples de ses anciennes colonies de cette partie du monde et, de notre point de vue, à relever le mieux l'Afrique ? Cela est l'objet d'une réflexion qu'il est possible de mener. Dans quels domaines celui-ci gagnerait à être appliqué ? Nous en voyons au moins trois principaux : le domaine institutionnel, le domaine économique et le domaine culturel.

IV - LE MODELE INSTITUTIONNEL FRANÇAIS

Il ne s'agit pas, ici, d'opérer un placage des institutions françaises dans les anciennes colonies françaises d'Afrique Noire. Il s'agit plutôt, de l'esprit qui se trouve à la base de ces institutions en France. Sur ce plan, la présidence française actuelle pourrait jouer un rôle de premier plan sur le continent africain.

Les dirigeants africains qui se proclament " amis " de la France, sont passés maîtres dans l'art de contourner toute législation qui soit de nature à les contraindre à promouvoir, véritablement le progrès et l'amélioration des conditions de vie des populations dont ils ont la charge. C'est ainsi que, par exemple, pour ce qui est des droits de l'homme, de la corruption, de la bonne gouvernance, etc., ils cèdent aisément aux injonctions de la communauté internationale demandant la création d'institutions destinées à résoudre ces questions ; mais dans le même temps, ils dénaturent, systématiquement, ces différentes institutions : cour des comptes, Commissions Nationales Anti - corruption, Agences Nationales d'investigation financières, Comités nationaux des Droits de l'Homme, etc, ce qui les rend inopérantes.

La France dispose de moyens d'influence plus efficaces et supérieures à ceux de l'Union Européenne, ou même des Etats-Unis d' Amérique, sans parler de l'Allemagne

ou du Japon. La France a les moyens d'aider à mettre fin à la corruption en Afrique, tout comme d'aider à améliorer la gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Toujours dans le domaine institutionnel français, la décentralisation qui a cours dans l'hexagone, pourrait servir de source d'inspiration aux gouvernements des anciens territoires coloniaux d'Afrique. La décentralisation, à la française, vise véritablement à transférer les pouvoirs aux collectivités territoriales. En Afrique, on se retrouve plutôt face, ni plus ni moins qu'à une déconcentration.

La France dispose également de moyens d'aider à mettre fin à la fraude électorale qui est devenue endémique, et qui est un facteur de déstabilisation politique majeur, en Afrique Noire, tout comme, elle dispose des moyens de contraindre les dirigeants africains à cesser de modifier les constitutions de leurs pays respectifs pour s'éterniser au pouvoir. En France, la constitution est sacrée. Il devrait en être de même pour l'Afrique, sous les conseils amicaux de la France. Aujourd'hui que la France veut reformer ses institutions, comment ne pas en faire profiter à ses partenaires ? Quand on aime un ami, on doit lui dire la vérité.

V - LE MODELE ECONOMIQUE FRANÇAIS

Sur le plan économique, naturellement, il ne saurait y avoir de similitude entre les pays d'Afrique Noire et la France. N'empêche, la France pourrait malgré tout jouer un rôle essentiel pour le redressement économique de cette partie du monde. Dans le cas du Cameroun, la seule véritable entreprise qui a été créée par l'hexagone, est l'usine d'Aluminium qui se trouve dans la ville d'Edéa. Et même, dans ce cas particulier, il s'est agi d'avantage de résoudre un problème d'approvisionnement français qu'autre chose.

Les retombés, pour le Cameroun, de ce mini complexe industriel sont des plus dérisoires.

En dehors d'Alucam, il n'y a plus rien eu d'autre de consistant. On pourrait avoir des pôles communs de compétitivité, l'industrialisation étant quasi inexistante chez nous. Les matières premières pourront être transformées sur place. Il y a beaucoup à faire dans le domaine économique. Pourquoi ne pas nous faire profiter des réformes économiques mondiales ?

VI - LE MODELE CULTUREL

On ne saurait nier l'importante contribution de la coopération française au développement de la culture africaine. Celle-ci se chiffre, annuellement, à des dizaines de milliards de francs par an. Elle se présente sous différentes formes : bourses d'études, missions et invitations d'universitaires et chercheurs, diffusion des œuvres, stimulation de la lecture publique, etc.

Nous sommes nombreux à estimer que la création d'universités françaises, en Afrique Noire, et d'écoles supérieures, telle que la France est en train de procéder, de nos jours, dans certains pays du golfe persique, serait d'un apport supérieur pour la stimulation des cultures locales, mais aussi, pour le transfert de compétences dans le continent noir.

A l'époque coloniale, chaque territoire était rattaché à

une académie en France. Le Cameroun était rattaché à l'académie de Bordeaux, le Sénégal à celle de Lyon, la Centrafrique à celle de Grenoble, le Gabon celle d'Aix-en-Provence. Ce lien avait le grand avantage de procurer un enseignement de qualité, et des diplômes équivalents à ceux de la France sur le continent africain. Mais, depuis que cette filiation, en quelque sorte, a été rompue, le niveau scolaire s'est effondré dans beaucoup de pays africains.

Sans toutefois envisager le retour à cette formule, il serait, malgré tout, avantageux pour les deux parties, France et Afrique Noire, d'imaginer un type similaire de coopération, sur le plan culturel. Ceci est de la plus haute importance, car le développement, avant les moyens financiers, est avant tout une affaire de connaissance, une affaire de formation intellectuelle.

VII - UN PLAN SARKOZY POUR L'AFRIQUE

Ala fin du second conflit mondial, les Etats unis d'Amérique avaient mis en place un plan de relèvement de l'Europe. Ce fut le fameux " Plan Marshall ". Depuis quelques années, le continent Noir s'efforce de mettre au point son propre plan, en s'inspirant de celui-là. Il y a d'abord eu le " Plan Omega ", du président Abdoulaye Wade, puis le NEPAD, qui a été conçu par différents chefs d'Etats africains. Face à la montée en puissance de la Chine en Afrique Noire, qui bat en brèche la Banque Mondiale et le FMI, pourquoi la France de Nicolas Sarkozy n'envisagerait-elle pas la conception d'un plan de co-développement avec l'Afrique, qui viendrait rééquilibrer les choses, et placerait de nouveau la France au coeur du développement dans cette partie du monde ? Bien mieux, la France étant appelée à exercer la présidence de l'Europe, au printemps prochain, elle pourrait influencer, positivement, l'ensemble des pays de l'Union Européenne, dans ce sens, tout comme elle vient de le faire, avec succès, pour un traité de l'Union Européenne, à la place d'une constitution.

Pour le Cameroun, nous voyons quatre pôles d'intervention, sur la base du discours de Nicolas Sarkozy à Dakar :

- 1/ La lutte contre la corruption ;
- 2/ Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- 3/ La recherche et l'enseignement supérieur ;
- 4/ L'industrialisation.

A la faveur d'une telle initiative, le cinquième président de la Vème République française, se verra situé dans la continuité de deux de ses prédécesseurs : Charles de Gaulle, qui aura colonisé l'Afrique, et François Mitterrand qui aura apporté la démocratie. Nicolas Sarkozy pourrait ainsi apparaître comme l'homme de notre décollage économique

La chance de la France et du Cameroun aujourd'hui, c'est de disposer du C2D, contrat désengagement, développement, l'un des plus importants d'Afrique, qui va être révisé suite à la mise en place d'un document réactualisé de la réduction de la pauvreté au Cameroun. La visite du chef d'Etat camerounais en France est une occasion pour marquer la rupture, dans les relations France Cameroun, amorcer des réformes profondes et encourager le Cameroun à réaliser la révolution dont il a besoin à ce jour. Les notions du travailler plus, gagner plus ; le respect des engagements pris, l'ouverture de gestion publique à toutes les compétences, le renouvellement de la classe politique, la politique non sectaire, non claniste, celle qui ne tient pas compte des réseaux, des bandes, l'audace dans les réformes peuvent être de bons sujets de débats entre nos deux présidents. ■

Abonnez-vous à



**Le Journal d'éveil citoyen,
destiné en priorité aux abonnés.**

Tél.: (237) 22.02.40.99 - 99.84.33.35

LE CONSENSUS CONTRE L'ELITISME :

UN ASPECT DU MAL CAMEROUNAIS

Un académicien français, Alain Peyrefitte, avait écrit au début des années 70, un livre devenu célèbre, en France : "Le mal français". Ce titre pourrait valablement être repris au Cameroun, en changeant simplement de pays : "le mal camerounais". Il en existe effectivement un. Et les aspects de celui-ci, sont, à n'en point douter, le combat acharné contre l'élitisme, que mène le pouvoir camerounais depuis l'accession de notre pays à la souveraineté internationale.

AU COMMENCEMENT : REGIONS SCOLARISEES ET REGIONS "SOUS-SCOLARISEES".

Tout a commencé, dès 1960, par une politique de discrimination au sein des camerounais. Ceux-ci étaient considérés, différemment, selon qu'ils provenaient d'une région normalement scolarisée - c'était un critère de l'époque - ou d'une autre "sous-scolarisée". Etaient ainsi considérées comme régions de la première catégorie, le Centre, le Sud, le Littoral et l'Ouest. Etaient, en revanche, classées dans la seconde catégorie, les actuelles provinces du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua, auxquelles venaient s'ajouter la province de l'Est et le Cameroun Occidental, qui est devenu, aujourd'hui, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le gouvernement camerounais avait alors inauguré une politique de "discrimination positive", au bénéfice des ressortissants des régions appartenant au second groupe. Il se trouvait, ainsi, dans tous les concours administratifs ou ceux portant sur le recrutement d'élèves dans les écoles

de cadres du Cameroun, deux listes: Une liste A, et une liste B. Alors qu'un candidat de la liste A était refusé avec 11 de moyenne, un autre de la liste B était admis avec 7 de moyenne. Aux listes A et B étaient également, venue se greffer la planification des admissions aux examens officiels au Cameroun. Les enseignants du Lycée de Bertoua, de 1973 - 1974, ne sont pas près d'oublier les délibératoires du BEPC du centre de Bertoua de cette année-là. Les candidats avaient été déclarés admis avec 7 de moyenne, et ajournés pour l'oral de contrôle avec . . . 5 de moyenne ! Dans le même temps, des candidats étaient refusés, aux centres de Yaoundé, Douala, Bafoussam, avec 9 de moyenne . . . Pourquoi une telle disparité ? Le gouvernement avait fixé, d'avance, le nombre de candidats qui devait être admis dans les différents centres de BEPC au Cameroun. Et au centre de Bertoua, pour atteindre le quota imposé par le ministère de l'Education Nationale, il avait fallu baisser la moyenne jusqu'à 7. Le dernier baccalauréat à avoir

été corrigé en France datait de 1971. Le Cameroun dépendait, en effet, de l'académie de Bordeaux (le Sénégal, de Lyon, le Gabon, d'Ex-en-provence, la RCA, de Grenoble, etc.), et les épreuves du baccalauréat y étaient corrigées par les enseignants français. Les sujets, également, provenaient de cette académie. Malgré tout, de 1972 à 1977, 1978, les Français avaient continué à avoir la main mise sur le baccalauréat camerounais, d'autant que le chef de service des examens au Mineduc, était un français du nom de Collinet. Cela était renforcé par le fait qu'il n'existait que quatre centres d'examen du baccalauréat sur le plan national: Yaoundé, Douala, Bafoussam et Garoua. Les élèves du Centre, du Sud et de l'Est, composaient sur place, mais, venaient passer les oraux à Yaoundé, où étaient corrigés leurs épreuves. De même, les élèves de Nkongsamba, Edéa, Yabassi composaient sur place, mais venaient passer leurs oraux à Douala, etc. Avec d'une part, la multiplication des centres d'examen du bac-

calauréat qui s'était traduite par leur répartition sur toute l'étendue du territoire, et d'autre part, la transformation du service des examens en direction, accompagnée du départ des Français qui y travaillaient, le baccalauréat s'est mis à être planifié, tout comme l'était déjà le BEPC. Le gouvernement a poursuivi sa politique de quotas d'admissions à cet examen. Mêmes causes, mêmes effets, tout comme pour le BEPC du centre de Bertoua, en 1974, dans certaines régions du Cameroun, les admissions, sont rapidement passées de 10 à 9 voire 8 et même 7 de moyenne. A cette pratique est venue se greffer une autre, celle du "quota national". Le gouvernement s'était mis à fixer un quota d'admis, sur le plan national, également, en plus des quotas régionaux. La traduction concrète de cette politique a été la baisse de la moyenne d'admission. Pendant des années, ainsi, au Cameroun, et jusqu'à une date récente, il n'existait plus de centre d'examens où les candidats passaient le baccalauréat avec une moyenne de 10. C'est plutôt la moyenne de 9, voire 8, qui prévalait.

LA PLANIFICATION DES NOMINATIONS ET DES PROMOTIONS.

La politique des quotas, aux examens, et concours au Cameroun, ne s'est pas contentée d'être pratiquée, uniquement, dans ce cadre. Elle l'a largement débordé, pour s'étendre aux promotions et aux nominations dans la totalité de l'administration, y compris l'armée. Dans chaque ministère, à ce jour, il faut repartir les postes de

chefs de service, de directeurs, d'inspecteurs généraux, de conseillers techniques, en fonction des régions du Cameroun. Ainsi, tout comme pour les examens, on se retrouve avec des fonctionnaires de niveaux quelconques en train d'être promus à de très hauts postes de responsabilité. Des individus sans grande ancienneté d'expérience, se retrouvent entraînés à commander d'autres auprès de qui ils auraient tout à apprendre. Parfois un poste est vacant, et les fonctionnaires en présentant le profil sont tous écartés, au profit d'un autre que l'on s'en va pêcher dans un tout autre ministère. On a ainsi vu des professeurs d'éducation physique nommés directeurs généraux des sociétés, parce qu'il fallait, à ce poste, un natif de la région d'où est issu cet enseignant de sport. Les administrateurs civils, eux, en revanche, sont de véritables "passe-partout". Ils sont nommés à tous les postes parce que, à en croire le gouvernement, ils sont compétents en tout, et partout. Même des magistrats sont nommés DG, pendant que dans le même temps, d'innombrables diplômés d'Ecoles de Commerce sont au chômage.

Du côté des militaires, on assiste aux mêmes situations abracadabrantes. Des colonels sont promus, généraux avant le temps, tandis que d'autres plus anciens dans ce grade partent à la retraite sans pouvoir l'être. Ce qui importe est que chaque région du Cameroun soit dotée d'un général.

LE BAILLONNEMENT DES COMPETENCES.

Cette politique qui est pratiquée au Cameroun, cela va sans dire, si elle s'avère être le prix à payer pour maintenir la paix et la stabilité, à en croire le régime, on peut, en revanche, se poser la question de savoir quelle est sa part de responsabilité dans la crise multiforme qui sévit aujourd'hui dans le pays. En effet, l'administration publique se retrouve aux mains de gens dont la compétence est plus que douteuse. Un cas avait choqué, l'opinion publique nationale lors d'un récent remaniement ministériel. Un individu avait été nommé ministre, alors que deux jours auparavant, il venait d'être relevé de ses fonctions pour incompétence pure et simple. Une fois au gouvernement, il n'était pas devenu subitement compétent, il avait continué à être un fonctionnaire absentéiste, ayant élu domicile dans les "circuits". On peut même penser qu'il avait empiré. Au remaniement, qui avait suivi, il avait été limogé. Mais, avait-on, dans le même temps, "limogé", pour autant, tout ce qu'il avait fait perdre au Cameroun en tant que ministre ?

Et pourtant, il existait bel et bien de nombreux camerounais qui auraient pu être désignés à sa place. Mais pour leur malheur, il fallait un originaire de la province X, et rien d'autre. Ainsi va la République, jusqu'au jour où les camerounais prendront l'habitude d'applaudir les compétences, plutôt que l'origine tribale. Mais, il faut reconnaître, que ce n'est peut-être malheureusement pas demain, la veille de ce jour... ■

L'IMPOSSIBLE RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE SOUS LE RDPC

Au fil des scrutins, une évidence s'est fait jour, au Cameroun : l'impossible renouvellement de la classe politique par le Rdpc.

Cela est une maladie atavique pour le Rdpc. Tout comme son ancêtre l'Union Camerounaise, puis sa mère l'Union Nationale Camerounaise, le parti politique à la tête duquel se trouve le président de la république, n'est nullement en mesure de promouvoir de nouveaux hommes politiques, encore moins un nouvel esprit sur la scène politique camerounaise. Le Rdpc, le moins que l'on puisse dire, a étendu son caractère conservateur jusqu'au niveau de la désignation de son personnel politique.

LE HANDICAP D'ÊTRE UN PARTI ADMINISTRATIF

En vérité, le mal profond dont souffre le Rdpc, provient d'une part de sa nature, d'autre part de son positionnement.

Pour ce qui est de la nature du Rdpc, il ne faudrait aucunement perdre de vue, un seul instant, le fait qu'il s'agit, avant tout, d'une excroissance de l'administration, plutôt que d'un parti politique dans l'orthodoxie du terme. Ce statut plutôt singulier, établi, d'emblée, une passerelle entre la haute administration camerounaise et lui. C'est ainsi que l'on ne conçoit pas, siégeant au Comité Central du Rdpc, un paysan, un chauffeur de taxi, un vendeur à la sauvette, voire même un avocat ou un sportif. Seuls s'y retrouvent, des citoyens exerçant de hautes fonctions administratives, ou en ayant exercées, ou alors de riches hommes d'affaires y ayant été cooptés afin de les empêcher d'entrer dans quelque parti d'opposition.

Pour ce qui est du positionnement du Rdpc, dès lors que ce parti politique est contrôlé par la haute bourgeoisie administrative et commerciale, il n'a que faire de quiconque ne présente pas ce profil, et ne s'en sert alors, uniquement, que pour se donner des allures de parti de masses, pour disposer de troupes chargées de procéder, sans état d'âme, au bourrage des urnes, à l'intimidation des militants et des partis

adverses. Ceci fait du Rdpc, une sorte de clan, de conspiration, de complot pour la jouissance du pouvoir, et des avantages qui découlent de celui-ci. Ce statut de clan au pouvoir, est renforcé par le fait que, afin de se prémunir contre toute surprise, les postes au sein du Comité Central du Rdpc, sont pourvus sur nominations, et non par élection. On l'a vu, tout récemment, lorsqu'il s'est agi de procéder au remplacement de Joseph Charles Doumba. Le secrétaire général du Comité Central a été, tout bonnement, nommé, tout comme plusieurs autres responsables de cette instance du parti.

LA PRÉSERVATION DU STATU QUO

Au regard de l'esprit qui prévaut au sein du Rdpc, ce parti ne peut œuvrer qu'au maintien des hommes en l'état. La rotation des élites au pouvoir ne gravite qu'autour des mêmes personnalités, malgré les années qui passent. Untel est aujourd'hui ministre, puis mis à la touche, puis rappelé aux affaires, en dépit des casseroles, parfois énormes, qu'il traîne derrière lui. A l'observation, on aboutit à la conclusion fort singulière que, plus un haut fonctionnaire peut se prévaloir d'un bilan calamiteux, quelque part, plus il trouve sa place au sein du Rdpc. Il se retrouve investi maire, député, voire même qu'il se retrouve au gouvernement. C'est de quoi perdre son latin, d'autant que, dans le même temps, le régime s'attèle à faire croire à la population qu'il est engagé, résolument, dans une croisade nationale contre la corruption.

Fait assez frappant, alors que, conformément à la constitution, le président de la République devra passer la main en 2011, aucune figure n'émerge toujours pas, comme potentiel successeur, au sein du Rdpc. A peine une personnalité commence à être perçue, par la population, comme susceptible de figurer sur la liste des héritiers au trône présidentiel, que celle-ci est limogée et

jetée dans l'oubli. C'est à croire que, au sein de cette formation politique, les hommes ne sont valables que lorsqu'ils se tiennent sagement derrière le président national, rédigent des motions de soutien dithyrambiques et kilométriques, rapportent, de leurs départements d'origine, des scores de 100% aux élections.

A la faveur du récent scrutin, on s'attendait à voir les pontes du Comité Central descendre dans l'arène politique, ainsi que nous l'avons vu, quelques mois auparavant, en France. Le Premier ministre s'est porté candidat aux élections législatives, tout comme l'ensemble des membres du gouvernement. Au Cameroun, rien de tel. Les excellences du Comité Central du Rdpc, sont demeurées perchées sur leurs branches d'arbres, à compter les points de ceux qui se battaient, pour le compte du parti, sur le terrain. Surprenant.

Ce n'est pas uniquement au niveau du personnel politique que le Rdpc maintient le statu quo. Il l'étend à la scène politique nationale, notamment au discours qu'il y développe. La même « paix et stabilité » dont rabâchait les oreilles des Camerounais Ahmadou Ahidjo, continuent d'être répétée vingt-cinq années après son retrait du pouvoir. Sur le plan des idées, le Rdpc apparaît comme une structure politique incapable d'innover. Les motions de soutien, et autres archaïsmes de ce type héritées de la dictature, se poursuivent.

Au sein du Rdpc, point d'innovation, de rupture, d'évolution. Le temps semble s'y être arrêté en 1982. Quand même il existe des militants de ce parti qui en critiquent le fonctionnement, c'est uniquement pour revenir en arrière. Ceux-ci, généralement, arguent que le discours du renouveau se trouve, aujourd'hui, dévoyé, et qu'il importe de le remettre à l'ordre du jour. Bref, une vision d'il y a 25 ans, là où le monde entier se tourne systématiquement vers le futur. ■

ACCESSION AU POUVOIR AU CAMEROUN : VRAIES ET FAUSSES VOIES

Le microcosme politique camerounais est fébrile ces temps derniers. Ses yeux sont braqués sur l'échéance de 2011, plus précisément, sur la question de la succession présidentielle.

Depuis que la composition du dernier gouvernement a été rendue publique, les « papabili », entendez, les individus, au sommet de l'Etat, qui se considèrent comme étant en situation d'accéder au pouvoir suprême, s'activent énormément, actuellement, de diverses manières : sociétés secrètes, spéculations sur des amitiés françaises, réseaux locaux, etc. La presse nous a ainsi informés que les Francs-maçons se sont réunis en conclave tout récemment à Douala, pour réfléchir sur la stratégie à adopter afin de permettre à l'un des leurs de succéder à Paul Biya à la présidence de la République. Des informations similaires nous proviennent des milieux de la Rose-croix au Cameroun, tout comme de ceux du redoutable « Eboka », ce cercle mystique, à la lisière de la sorcellerie, qui provient du Gabon. Tout ceci se ramène à une seule et unique chose : le pouvoir, à en croire les adeptes de ces cultes, proviendrait des combinaisons sordides qui s'y opèrent. Mais, cela est-il vrai ? Le pouvoir provient-il, ainsi que cela semble être abondamment mis en avant, de la magie ?

L'EXPÉRIENCE DE 1958

En fait, tous ces protagonistes se réfèrent à une interprétation erronée de ce qui s'était produit en 1958, lorsque Ahmadou Ahidjo était nommé, en remplacement d'André-Marie Mbida, aux fonctions de Premier ministre de l'Etat sous tutelle du Cameroun, ce qui lui aura permis de se retrouver président de la République en 1960, plus précisément le 5 mai, à l'issue d'un scrutin qui s'était déroulé au Parlement, et pour lequel il était candidat unique. Les uns les autres ne manquent pas d'arguer que cette accession au pouvoir d'Ahmadou Ahidjo, était la conséquence de son appartenance à la Franc-maçonnerie. Faux. Combien de francs-maçons existaient-ils, au Cameroun, en 1958, y compris dans le gouvernement Mbida auquel Ahmadou Ahidjo, lui-même, appartenait ? Pourquoi ce ne fut que lui qui fut désigné par le Haut-commissaire de la

République française au Cameroun, Jean Ramadier ? Telle est la question essentielle que se gardent bien de poser toutes les personnes qui manoeuvrent, actuellement, en vue de la prise du pouvoir suprême. En vérité, Ahmadou Ahidjo apparaissait, ni plus ni moins, comme la personne la plus en mesure, en ce temps-là, de garantir la sécurité des intérêts français au Cameroun, par opposition à son imprévisible patron, André-Marie Mbida, ou à d'autres hommes politiques de l'époque, soupçonnés de sympathie à l'égard de nationalistes, à l'instar de Paul Soppo Priso, par exemple. Si tel n'avait pas été le cas, il n'aurait pas été désigné. Bien mieux, ainsi qu'Ahmadou Ahidjo était attaché à la tradition foubé, son appartenance à la Franc-maçonnerie, ne peut être qu'un paravent bien commode dont il s'est muni pour être dans les bonnes grâces des milieux de cette société secrète, en France, et à laquelle, Charles de Gaulle, le président français de l'époque, n'appartenait pas du tout. Autre argument pour signifier qu'Ahmadou Ahidjo n'était pas devenu chef d'Etat par la grâce de la Franc-maçonnerie.

L'EXPÉRIENCE DE 1982

En 1982, le Cameroun a vécu une seconde transmission du pouvoir suprême. Ahmadou Ahidjo a été remplacé par Paul Biya. Ici, aussi, la proximité du nouveau chef de l'Etat avec les milieux rosicruciens ne faisant pas mystère, de nombreux Camerounais en ont déduit que ce sont les réseaux de la Rose-croix qui ont favorisé sa désignation à la présidence de la République. Faux, également. Tout d'abord, ainsi que nous venons de le dire, Ahmadou Ahidjo n'était pas rosicrucien, mais, plutôt, franc-maçon. En conséquence, si la décision résidait entre ses mains, il aurait, à n'en pas douter, jeté son dévolu sur l'un des innombrables francs-maçons que comptait le Cameroun à l'époque, et assurément pas sur un personnage qui n'appartenait pas à ces cercles-là. Ensuite, les Camerounais d'aujourd'hui,

en lutte pour le pouvoir, omettent généralement pour la plupart, le rôle de la France dans cette transition politique dans notre pays. En fait, tout avait été concocté par Paris, à partir du processus initié pour mettre en scelle Albert Bernard Bongo, en 1967, à la mort du premier président gabonais, Léon Mba. Quel était-il ? Contentons-nous d'en rappeler, simplement, les grandes lignes. Promouvoir le directeur de cabinet au poste de vice-président, ou de Premier ministre, modifier la constitution afin d'en faire le successeur constitutionnel, et, enfin, amener le président en fonction à démissionner en cours de mandat, afin que son successeur achève celui-ci, étant entendu qu'il se présentera à l'élection présidentielle qui suivra, et la remportera d'autant plus aisément qu'il en sera le candidat unique. Quel était le but recherché par la France dans ce stratagème ? Prendre de vitesse les peuples africains, qui étaient déjà las du règne des fameux « pères de l'indépendance » tyranniques au pouvoir depuis déjà plus de quinze ans, et qui pouvaient, à tout moment, renverser ces dinosaures et installer des régimes que ne contrôlerait plus du tout Paris, même si ceux-ci ne se tournaient pas vers Moscou. Ce schéma est-il encore applicable aujourd'hui ? Telle est la question que les prétendants au pouvoir et qui se trouvent blottis, en son sein, omettent de se poser, et dont, malheureusement, tout dépend.

NI PARIS, NI LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

En 2011, le moins que l'on puisse dire, est que ce ne sera, ni Paris, ni les sociétés secrètes qui désigneront le futur président de la République. Le contexte a radicalement changé, il n'a plus rien à voir, du tout, ni avec celui de 1958, ni avec celui de 1982. Actuellement, d'une part, le centre du pouvoir, au Cameroun, s'est déplacé de Paris à Bruxelles et Washington, d'autre part, la presse est désormais libre, et le parti n'est plus unique. Enfin, la Franc-maçonnerie et la Rose-croix, ne peuvent que, très faiblement, inter-

►►► Suite page 9

férer dans le processus électoral, sur le plan local, encore moins au niveau de Bruxelles ou de Washington. Il suffit, par exemple, de se projeter dans le futur, pour se rendre compte de l'impossible survie du Rdpc après le président Biya. La raison en est que, ce parti, à la différence du PDCI de Félix Houphouët-Boigny, par exemple, est beaucoup trop circonscrit à une seule personne, le président de la République. Il n'existe plus, à ce jour, que par lui et pour lui. Il en a fait une chose personnelle. Celle-ci ne pourra, pour cette raison fondamentale, que se désagréger après lui. Le Rdpc n'a aucune vie qui lui soit propre. Ce n'est pas un parti politique, c'est tout simplement une caisse de résonance au service du président de la République, et rien de plus. En conséquence, manœuvrer pour se faire investir par ce parti politique comme candidat à la présidentielle, se révèle être un combat de titan, au résultat peu probant, dès lors que le Rdpc, à lui seul, produira, au moins, une dizaine de candidats qui se présenteront sous différentes chapelles politiques. N'a-t-on pas déjà assisté à ce scénario lors du retour de la démocratie au Cameroun, en 1991, où la quasi-totalité des fondateurs des nouveaux partis politiques venaient d'être de grands responsables du Rdpc : Adamou Ndam Njoya, Augustin Frédéric Kodock, Samuel Eboua, John Fru Ndi, etc ? Les présidentielles de 1992 ne se sont-elles pas achevées dans la confusion générale, sans que l'on puisse savoir qui en a véritablement été le vainqueur ? Or, en ce temps-là, le président sortant accumulait déjà dix années de pouvoir, avait déjà placé ses hommes partout, contrôlait parfaitement l'administration publique, chose qui sera impossible à quiconque pourra être investi par le Rdpc après Paul Biya.

L'ÉLU DE LA SURPRISE

A vrai dire, compte tenu du désastre économique dans lequel le régime du renouveau a plongé le pays, l'élu de 2011 risque d'être plutôt un candidat hors système. C'est ce qui s'est produit en Côte d'Ivoire, où Laurent Gbagbo est venu rafler la mise devant les barons du PDCI. C'est ce qui s'est également produit au Ghana, où le candidat du parti de Jerry Rawlings, le président sortant, s'est retrouvé écrasé par un personnage inattendu, John Kufor. Ce qui est arrivé aux autres, peut également nous arriver. La magie, la Franc-maçonnerie, la Rose-croix, Paris, Bruxelles et Washington, risquent de ne pouvoir rien y faire.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE OU LA RECONDUCTION DU PACTE COLONIAL

Un débat secoue, actuellement, le continent africain. Celui sur les accords de partenariat économique, APE. Ceux-ci, malheureusement, ne sont rien d'autre qu'une opération de maintien du «pacte colonial».

Qu'est-ce que c'est que le «pacte colonial» ? On entend par cela, la décision prise par l'Europe, à l'encontre de ses colonies, à la fin du 19ème siècle, qui établissait le type d'échange particulier qu'il fallait instituer entre les colonies et les métropoles, à savoir, des colonies devait provenir les matières premières, et des métropoles, les produits manufacturés. Depuis les indépendances africaines, c'est-à-dire la fin du colonialisme, il y a déjà 47 ans, le moins que l'on puisse dire, est que c'est toujours cet état de chose qui prévaut. Jusqu'à ce jour, il ne part toujours pas d'Afrique, à destination de l'Europe, le moindre produit manufacturé, rien que des matières premières, des minerais, des produits de base, et de l'Europe, continuent à provenir, comme il y a plus d'un siècle, les produits manufacturés dont a besoin l'Afrique. Bien mieux, l'Europe continue à détenir le monopole d'un produit essentiel tel que la farine, par exemple, qui est consommé, en abon-

dance, en Afrique. Et pourtant, les agronomes du continent noir sont unanimes sur ce point, le blé, d'où découle la farine, est en mesure de pousser convenablement sous nos latitudes.

Le résultat en est que, au bout de tant d'années de cet échange particulier, l'Afrique n'est toujours pas parvenue à amorcer son décollage économique. Du reste, comment aurait-il pu en être autrement, dès lors que l'histoire de l'humanité ne fournit aucun exemple de pays qui se soit développé par les plantations de bananes, de cannes à sucre, d'ananas, de caoutchouc, de coton, de café, de cacao, etc ? C'est l'industrie qui développe les pays, ce que, malheureusement, évite, soigneusement, le «pacte colonial».

LA CONVENTION DE YAOUNDÉ

Au lendemain des indépendances, en 1960, la Communauté Economique Européenne, CEE, s'était liée à l'Afrique, à travers un parte-

nariat économique, à la faveur de la « Convention de Yaoundé ». Par la suite, cette convention est devenue la « Convention de Lomé », et le partenariat avec l'Afrique s'est élargi aux pays des Caraïbes et du Pacifique, qui ont constitué ce qui est communément appelé, les Etats de l'ACP, Afrique Caraïbe, Pacifique. La « Convention de Yaoundé », puis celle de Lomé, ont eu pour caractéristique, d'établir des préférences commerciales entre la CEE, devenue Union Européenne, et les pays appartenant au groupe ACP. Mais, elle n'a pas envisagé autre chose que l'importation de produits de base par l'Europe, et des produits manufacturés par l'Afrique.

A PRÉSENT LES APE

A présent, l'Union Européenne propose à l'Afrique de nouveaux accords de partenariat économique, les fameux APE. En quoi consistent-ils ? Ce sont des accords qui sont négociés avec les six régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et qui remplaceront les chapitres commerciaux de l'accord de Cotonou, après expiration, en 2008, des préférences commerciales prévues par cet accord. Les APE sont ainsi conçus comme des accords généraux destinés à contribuer à la mise en place de marchés régionaux, et à la diversification des économies dans les régions ACP, avant

une ouverture du commerce permettant des échanges accrus entre les deux parties. En d'autres termes, il s'agit de la fin des préférences tarifaires entre l'Europe et l'Afrique. Ceux-ci, pour le malheur de notre continent, se traduiront par une ouverture quasi-totale des frontières nationales, pour les produits européens.

MARCHÉ DE DUPES ?

Lorsque les Africains élèvent des voix pour crier au désastre face à cette situation qui ne pourra aboutir qu'à une chose, la destruction du tissu industriel embryonnaire qui existe localement, la réponse des Européens, se fait sur la base de la langue de bois : « cette mesure est indispensable pour mettre fin à la marginalisation des pays ACP et contribuer à leur croissance et à l'éradication de la pauvreté (...) l'observation des économies émergentes en Asie montre également qu'une réduction progressive et ciblée des tarifs douaniers profite aux consommateurs et aux entreprises qui ont besoin de machines (...) et de pièces d'assemblage plus abordables, et que les produits locaux deviennent plus compétitifs lorsqu'ils sont confrontés à une concurrence étrangère bien organisée ».

Nous nous situons-là, au cœur du problème. Dès lors qu'il n'existe pas, localement, une production de machines-outils, c'est l'Europe, unique-

ment, qui en sort bénéficiaire. Bien mieux, les mégastructures de ce continent viendront, purement et simplement, écraser les petites PMI d'Afrique, et le chômage s'accroîtra encore plus chez nous, ces PMI se trouvant dans l'obligation de fermer boutique. Les consommateurs qui sont supposés bénéficier de cette libéralisation, n'en profiteront pas du tout, pour la simple raison qu'ils se retrouveront dans la rue, sans emploi, autrement dit, sans pouvoir d'achat, et ne pourront donc rien acheter du tout. Ils saliveront devant ces produits, meilleure qualité, made in Europe, mais ne pourront pas les acheter, faute de revenus. Pour tout dire, les populations africaines, à travers les APE, se préparent à subir un nouvel effondrement de leur niveau de vie, après celui déjà provoqué par les fameux ajustements structurels, qui passaient par les fermetures massives d'entreprises. Cette fois-ci, les petites entreprises qui sont demeurées en vie, vont se fermer d'elles-mêmes. Il ne restera aux populations africaines que le manioc à cultiver, l'arachide, le macabo, pour gagner leur vie, et le « pacte colonial » sera totalement rétabli.

La question que l'on devrait toutefois se poser, est celle de savoir qu'est-ce que le continent noir, a lui-même, en quarante-sept ans d'indépendance, fait pour se doter d'une indus-

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE : QUESTIONS ET RÉPONSES

1. *Quels avantages les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique retirent-ils des accords de partenariat économique?*
2. *Pourquoi les accords régionaux devraient-ils fonctionner de manière plus efficace que les accords existants?*
3. *Pourquoi demander aux régions ACP de libéraliser leurs tarifs?*
4. *De quelle manière les pays ACP compenseront-ils la perte de recettes induite par la réduction des tarifs et comment continueront-ils à financer les services publics?*
5. *Pourquoi les APE devraient-ils inclure des règles liées à l'investissement?*
6. *Quel est le calendrier des réformes?*
7. *L'accord de Cotonou doit-il nécessairement être remplacé par des APE?*
8. *Les pays ACP recevront-ils plus de fonds dans le cadre de l'aide au commerce?*
9. *Pourrions-nous prolonger la dérogation de Cotonou ?*

1. Quels avantages les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique retirent-ils des accords de partenariat économique ?

Pour parler simplement, après plus de trente ans de relations commerciales bilatérales avec l'Europe, les pays ACP n'exportent toujours que quelques produits de base qui affichent, pour la plupart, des prix plus bas qu'il y a vingt ans. Les vieilles recettes n'ont pas favorisé la diversification, la compétitivité et la croissance. Sans compter qu'elles ne sont plus compatibles avec les règles de l'OMC sur la non-discrimination et qu'elles ont été remises en cause avec succès. Il est urgent de trouver de nouvelles solutions.

Les accords de partenariat économique de l'UE sont les accords que l'Union européenne négocie avec les six régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qui remplaceront les chapitres commerciaux de l'accord de Cotonou après expiration en 2008 des préférences commerciales prévues par cet accord. Nous avons jusqu'à cette date pour négocier de nouveaux accords compatibles avec l'OMC.

Les APE sont conçus comme des accords généraux, qui contribuent avant tout à la mise en place de marchés régionaux et à la diversification des économies dans les régions ACP avant une ouverture du commerce permettant des échanges accrus, équilibrés et durables entre les deux parties. Ils changeront nos relations: au lieu d'offrir des préférences tarifaires - instrument de survie en fin de course -, nous mettrons en place

des marchés régionaux et internationaux durables et plus efficaces pour les pays ACP.

2. Pourquoi les accords régionaux devraient-ils fonctionner de manière plus efficace que les accords existants?

L'intégration régionale est au cœur des stratégies de développement que les pays ACP mettent eux-mêmes en œuvre. En effet, les pays ACP ont des économies trop petites pour faire cavalier seul et la plupart commercent davantage avec l'Europe qu'ils ne le font avec leurs voisins. En outre, les exportations des pays en développement vers d'autres pays en développement sont grevées de droits plus importants que celles destinées aux pays de l'OCDE. L'intégration régionale est donc susceptible de stimuler le commerce local et de créer des marchés plus vastes pour attirer les échanges et les investissements. La majorité des pays ACP sont actuellement tributaires de leurs exportations vers l'UE. Prenons l'exemple du Ghana: 49 % de ses exportations se font vers l'UE alors que les exportations vers son voisin, le Bénin, ne représentent que 2,6 %. Au Cameroun, 61 % des exportations se font vers l'UE et 55 % des importations proviennent de l'UE. La suppression des entraves entre pays voisins et la création d'une véritable intégration favoriseraient les échanges commerciaux et stimuleraient la croissance économique. Elles déboucheraient également sur des marchés plus grands, plus attractifs pour les investisseurs, et faciliteraient

le commerce avec les pays sans littoral. Lorsqu'une région ACP se prépare à une union douanière, comme c'est le cas de l'Afrique occidentale et centrale, le potentiel de l'APE en est renforcé. Toutefois, l'Union européenne ne pousse pas à la formation d'une union douanière si les pays ne l'envisagent pas eux-mêmes ou n'y sont pas prêts.

3. Pourquoi demander aux régions ACP de libéraliser leurs tarifs?

Nous négocierons les réductions tarifaires nécessaires à l'obtention d'un accord de libre-échange compatible avec l'OMC mais sur la base d'un consensus mutuel, et non d'un diktat de l'UE.

Les pays ACP et l'UE ont déjà convenu de remodeler leurs relations commerciales et de supprimer progressivement les entraves réciproques au commerce. Cette mesure est indispensable pour mettre fin à la marginalisation des pays ACP et contribuer à leur croissance et à l'éradication de la pauvreté. Il s'agit également d'une condition préalable pour assurer la sécurité juridique des relations commerciales, qui doivent être compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce sur la non-discrimination.

Dans le contexte actuel, la plupart des exportations ACP à destination de l'UE pénètrent déjà en Europe en franchise de droits, dans le cadre d'un traitement préférentiel, alors que les produits de l'UE exportés vers les pays ACP ne bénéficient pas d'un pareil traitement. L'UE ne cherche pas à obtenir un tel accès aux marchés ACP; elle souhaite uniquement un traitement compatible avec les règles de l'OMC. Toutefois, l'observation des économies émergentes en Asie montre également qu'une réduction progressive et ciblée des tarifs douaniers profite aux consommateurs et aux entreprises (qui ont besoin de machines, de matières premières et de pièces d'assemblage plus abordables) et que les produits locaux deviennent plus compétitifs lorsqu'ils sont confrontés à une concurrence étrangère bien organisée.

L'Union européenne n'a jamais proposé que les tarifs soient totalement abolis, ni que les pays ACP ouvrent leurs marchés aussi largement qu'elle l'a déjà fait ou à toute vitesse. Elle n'a jamais proposé non plus que les taux les plus bas appliqués par l'un des États ACP, quel qu'il soit,

servent de base à la libéralisation régionale ou à un tarif extérieur unique.

Au contraire, et l'UE l'a clairement affirmé, de longues périodes de transition, un démantèlement progressif des tarifs, des exceptions à la libéralisation pour les produits sensibles et une forte asymétrie entre l'ouverture de l'UE et des pays ACP sont parfaitement acceptables et raisonnables.

4. De quelle manière les pays ACP compenseront-ils la perte de recettes induite par la réduction des tarifs et comment continueront-ils à financer les services publics ?

Cette question n'est pas aussi épineuse que certains voudraient le faire croire et des réponses existent. Le remplacement des tarifs douaniers par d'autres sources de recettes fiscales est une réforme déjà entreprise par la plupart des pays car d'autres recettes fiscales se révèlent plus efficaces tant pour l'économie dans son ensemble que pour les pouvoirs publics.

Une solution de loin préférable à long terme consiste à déplacer la dépendance à l'égard des recettes tarifaires vers les recettes fiscales, par l'intermédiaire de droits d'accise, de taxes de vente ou de l'impôt sur le revenu, mais également en élargissant l'assiette fiscale grâce à la stimulation des échanges et de la croissance économique. Ces autres formes d'imposition ont une base plus durable pour le financement de services sociaux de base indispensables tels que la santé et l'éducation.

Certaines études ont surestimé les répercussions d'une réduction tarifaire sur les recettes fiscales, sans prendre en considération d'autres aspects. Il est de toute évidence erroné de supposer que les pays ACP procéderont à une libéralisation rapide. Les tarifs élevés actuels favorisent la contrebande et la corruption et les recettes théoriques se volatilisent souvent en raison des dérogations et des irrégularités. Une baisse des tarifs aurait un effet dissuasif sur de telles pratiques. Les recettes douanières augmenteraient également du fait de la hausse des échanges et ces bénéfiques compenseraient largement les pertes initiales.

Cela étant dit, l'UE est prête à apporter son concours à la réforme fiscale et au processus d'ajustement à toutes les pertes nettes qui résulteraient des APE. Elle possède d'ailleurs les

moyens nécessaires pour ce faire. Nous avons accru notre soutien budgétaire, qui est l'outil le plus approprié pour accompagner cette transition. Nous sommes également disposés à examiner l'éventualité de mécanismes de financement régional à cet effet.

5. Pourquoi les APE devraient-ils inclure des règles liées à l'investissement ?

L'Asie et l'Amérique latine orientent les investissements étrangers vers les infrastructures et la création d'emplois dont leurs économies en développement ont besoin. Le rapport sur les investissements mondiaux dans les pays en développement publié en octobre 2006 par la CNUCED fait apparaître combien l'Afrique subsaharienne, en particulier, prend du retard par rapport aux autres pays en développement en ce qui concerne l'attraction des investissements étrangers vitaux pour le développement. L'Afrique, notamment, est handicapée par des obstacles à l'investissement étranger, des fiefs industriels nationalisés et des marchés régionaux cloisonnés. Les investisseurs africains eux-mêmes choisissent d'investir hors du continent.

L'une des principales ambitions des accords de partenariat économique est précisément la création de marchés régionaux intégrés permettant d'attirer les investissements étrangers et d'empêcher la fuite à l'étranger des investissements africains. L'UE est disposée à favoriser les investissements étrangers dans ces économies, grâce à la formulation de règles et de droits plus clairs pour toutes les entreprises. La mise en place de cadres stratégiques au niveau régional consolidera davantage les marchés nationaux et les rendra individuellement et collectivement plus attrayants. Le rapport de la CNUCED démontre de manière éclatante que les APE constituent un facteur de développement. Ceux qui reprochent à l'UE dans ces négociations de vouloir forcer l'ouverture de ces marchés à des investissements communautaires non désirés présentent les intentions de l'UE sous un faux jour.

6. Quel est le calendrier de la libéralisation ?

L'intention de l'Union européenne n'est pas d'imposer un simple programme de "libéralisation". Les APE prévoient de longues périodes de transition pour les pays ACP (assurément plus que les 12 ans utilisés dans d'autres accords) et main-

tiendront des exceptions pour les produits sensibles - exceptions que Peter Mandelson s'est déclaré prêt à défendre à l'OMC si nécessaire. Les études et l'expérience montrent clairement que l'intégration régionale et la libéralisation des échanges entre les pays ACP eux-mêmes présentent des avantages économiques évidents.

Il est faux de croire que les pays ACP sont toujours menacés par les importations. En tout état de cause, il est sain pour les pays, y compris ceux en développement, de s'ouvrir aux nouvelles importations. Ces apports peuvent constituer les intrants mêmes dont les producteurs locaux ont besoin pour se développer, se diversifier, dans des domaines tels que les industries à valeur ajoutée, et échapper ainsi à leur dépendance actuelle vis-à-vis des produits de base.

Bien que l'UE soit souvent accusée d'avoir un programme de libéralisation agressif pour les marchés ACP, rappelons pour mémoire que les exportations de l'UE vers ces marchés représentent une infime fraction de son commerce extérieur et que la plupart des marchandises agricoles en provenance de l'UE bénéficient déjà de droits de douane faibles ou nuls. L'UE n'a aucune visée mercantile dans ces pays. Nous avons indiqué clairement que nous supprimerions les subventions à l'exportation sur tous les produits qui seraient exemptés de tarifs par les pays ACP.

7. L'accord de Cotonou doit-il nécessairement être remplacé par des APE ?

En théorie, non. Néanmoins, il n'existe tout simplement pas d'autre solution qui présente les mêmes avantages en matière de développement ou qui puisse améliorer l'accès des pays ACP au marché européen. La dérogation de l'OMC couvrant les préférences de Cotonou expire le 31 décembre 2007 et l'UE n'est plus en mesure de poursuivre ces arrangements commerciaux. C'est une des raisons pour lesquelles les pays ACP et l'UE ont convenu dans l'accord de Cotonou lui-même que les APE constituaient la meilleure option. Dans l'hypothèse où l'un des pays les moins avancés déciderait de ne pas signer un APE, il pourrait bénéficier de l'initiative TSA mais serait privé de tous les avantages des APE liés à l'intégration régionale. L'UE s'est engagée à envisager des alternatives pour tout pays ne figurant pas parmi les moins avancés qui indiquerait son intention de pas signer d'APE. Le cas ne s'est tou-

tefois pas présenté et tous continuent à négocier des APE.

8. Les pays ACP recevront-ils plus de fonds dans le cadre de l'aide au commerce?

Les pays ACP bénéficient déjà d'une aide considérable émanant du Fonds de développement européen et du budget de l'UE: 1,6 milliard d'euros pour la période 2001-2005.

Le 16 octobre, les ministres de l'UE ont convenu d'élaborer une stratégie prévoyant le versement d'un montant annuel supplémentaire de deux milliards d'euros d'ici à 2010 pour aider les pays en développement à mettre en place de nouvelles politiques commerciales afin de stimuler leur croissance et faciliter leur intégration sur les marchés mondiaux. Point très important, ils ont décidé qu'une part considérable de cette enveloppe additionnelle serait spécifiquement destinée aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la priorité allant aux mesures qui contribuent à l'instauration d'accords de partenariat économique.

Grâce aux fonds disponibles, ces pays auront la possibilité d'élaborer des réformes structurelles et des politiques commerciales nouvelles, de s'adapter aux changements qu'elles entraînent et d'améliorer leurs infrastructures et leur compétitivité pour exploiter au mieux les opportunités commerciales. Ces fonds seront distribués dans le cadre de partenariats internationaux et des programmes de développement de l'UE et des États membres.

9. Pourrions-nous prolonger la dérogation de Cotonou?

Il n'existe pas d'alternative réaliste aux APE qui possède un contenu et un potentiel identiques. Si nous ne parvenons pas à mettre en place un nouveau système, nous devons revenir à la seule alternative juridique: le système actuel de préférences généralisées de l'UE, à savoir des tarifs avec un accès moins généreux que celui prévu par Cotonou pour nombre de pays et aucun cadre de gouvernance économique. Pour la région de l'Afrique occidentale, par exemple, la perte en termes d'échanges pourrait se solder à plus d'un milliard d'euros car le tarif moyen dans le cadre du SPG est généralement de 20 %. 36 % des exportations actuelles en provenance de Côte d'Ivoire (700 millions d'euros) seraient grevées d'un tarif de 27 % contre 0 % dans le cadre

de l'accord de Cotonou et des APE; pour le Ghana, 25 % des exportations seraient concernées (240 millions d'euros). En Afrique centrale, ce sont 360 millions d'euros d'exportations qui pourraient ainsi disparaître.

10. Pourrions-nous pas négocier avec les autres membres de l'OMC afin de prolonger la dérogation existante au-delà des sept années prévues?

En pratique, la probabilité est quasi nulle. La dérogation accordée par l'OMC pour permettre de négocier les APE a été obtenue pour une durée limitée. Il n'est pas envisageable de la prolonger. L'idée d'une nouvelle dérogation refait surface de temps à autre. Mais ceux qui connaissent l'OMC savent qu'il n'est absolument pas certain que nous puissions obtenir une nouvelle dérogation. Il n'en a pas été question dans l'accord conclu à Doha en 2000. Les pays qui ne font pas partie du groupe ACP, et dont plusieurs sont en réalité plus pauvres que certains pays ACP, voient déjà d'un mauvais œil les avantages discriminatoires que nous accordons aux pays ACP.

La dérogation originale de Cotonou n'a été consentie qu'en échange de réductions de l'accès préférentiel accordé aux pays ACP. Si nous réussissions à obtenir une prolongation de la dérogation, le prix à payer serait élevé en termes de nouvelle érosion des préférences. Nous pourrions tout au plus espérer maintenir encore quelques années un accord inadéquat mais à des conditions moins favorables, les pays ACP en payant le prix à long terme.

Pour plus d'informations sur les APE :

http://ec.europa.eu/trade/issues/bilateral/regions/acp/regneg_en.htm

Bureau de presse de Peter Mandelson: Peter POWER + 498 980348,

Stephen ADAMS + 498 963166

Bureau de presse de Louis Michel: Amadeu ALTAFAJ + 32 (0) 498

952658, Marc LOGNOUL + 32 (0) 498 982642



LE JOURNAL DE LA LIGUE POUR L'ÉDUCATION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT (LEFE)

Récépissé de déclaration

N°00309 du 05 Août 1993

B.P. : 14702 Yaoundé - Cameroun

Tél.: (237) 99.84.33.35

E-mail : pauline_biyong@yahoo.fr

Directeur de Publication : Pauline

BIYONG

Rédaction : Alexandre KUMA- David

ATEMKEMG

Jean Paul KON - Adolphe Claude MBALLA

Mise en page : Babel@rt

Joachim ETEME (etemejoach@yahoo.fr)

Impression : P@ges

77 73 65 76 / 77 56 40 42

LES DINOSAURES QUI ONT SERVI DEUX REGIMES

Le 6 Novembre 2007, le président Biya sera à sa 25ème année de pouvoir. Mais, ils sont nombreux, au Cameroun à ce jour, les personnalités qui traînent dans les allées du pouvoir depuis l'époque d'Ahmadou Ahidjo, et qui ambitionnent de continuer à y traîner après Paul Biya en 2011. A quand la retraite? A quand la relève ? Est-ce du patriotisme ? En voici une liste non exhaustive, qui pourrait s'étendre dans la magistrature, la diplomatie, l'armée, les partis, etc.

Noms	Fonction exercée sous le président Ahidjo	Fonction exercée actuellement
Ousmane Mey	Gouverneur de tout le Grand Nord	PCA de la CNPS
Cavayé Djibril	Vice-président Assemblée Nationale	Président Assemblée Nationale
Amadou Ali	Sg Fonction Publique	Vice-premier ministre chargé de la Justice
Hamadou Moustapha	Ministre de l'Urbanisme	Ministre Chargé de missions
Hélé Pierre	Vice-ministre des Finances	Ministre de l'Environnement
Garga Haman Adji	DGA Sonel	Membre CONAC
Sadou Hayatou	DG Bicec	Ministre, SGPR, Premier ministre, DG BEAC
Maikano Abdoulaye	Ministre des Forces Armées	Délégué du gouvernement de la ville de Garoua
Bello Bouba Maïgari	SGPR Adjoint, Ministre de l'Economie	Ministre d'Etat chargé des PTT
Medjo Akono	Inspecteur Fédéral (gouverneur de province)	Ambassadeur itinérant
Simon Achidi Achu	Ministre de la Justice	Premier ministre, PCA SNI
Yang Philémon	Ministre des Mines	SGPR Adjoint
Mme Njeuma Dorothy	Vice-Ministre de l'Education	Recteur Ydé I
Paul Tessa	Ministre	PCA Sopécam, Pdt CONAC
Robert Mbella Mbappé	Chancelier de l'Université	Ministre, PCAART
Laurent Esso	Conseiller Technique	Ministre, SGPR
Adolphe Moudiki	DG Régifercam	Ministre, DG SNH
Bapes	DG Magzi	Ministre Enseignements Secondaires
Hamadjoda Adjoudji	DG Sodepa	PCA ARMP, Université de Ngaoundéré, membre Conac
Paul Pondi	Directeur Sûreté Nationale	PCA Autorité aéroportuaire
Jean B. Beleoken	Directeur du Protocole	Directeur du cabinet civil
Bienvenue Oubelabout	Haut Responsable d'Ambassades	DGRE
René Sadi	Conseiller Technique	SGPR Adjoint, SG RDPC
Félix Sabal Lecco	Ministre	Président Commission Nationale de la Communication
Joseph Charles Doumba	Ministre	Ambassadeur itinérant